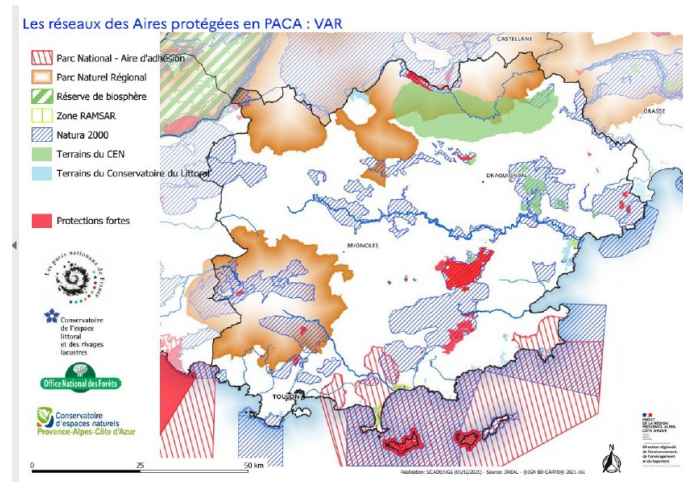


 <p>PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<h1>stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030</h1>	 <p>PRÉFET DU VAR <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>
<p>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur</p>	<p>Comité départemental des aires protégées (CDAP) du département du VAR 25 février 2022</p>	<p>Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var</p>

extrait du diaporama présenté par la DREAL PACA

Bilan surfacique (2020)

Etat des lieux 2019	National	Région PACA	Var
Aires protégées	23,9 %	59,1 %	46,6
Protections fortes	1,76 %	6,7 %	2



Présentation de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP)

Une stratégie à 10 ans, déclinée en 3 plans d'actions nationaux, portant sur les milieux terrestre et marin, dont notamment un double objectif surfacique d'ici 2030 :

- 30 % du territoire en aires protégées,
- 10 % en protection forte

La stratégie vise une **meilleure implication des acteurs** et une plus grande intégration **territoriale des aires protégées**, notamment par sa **déclinaison territoriale**.

Déclinaison régionale pour le 1er Plan d'actions territorialisé

Plan d'actions territorialisé 2022-2024 de la région PACA :

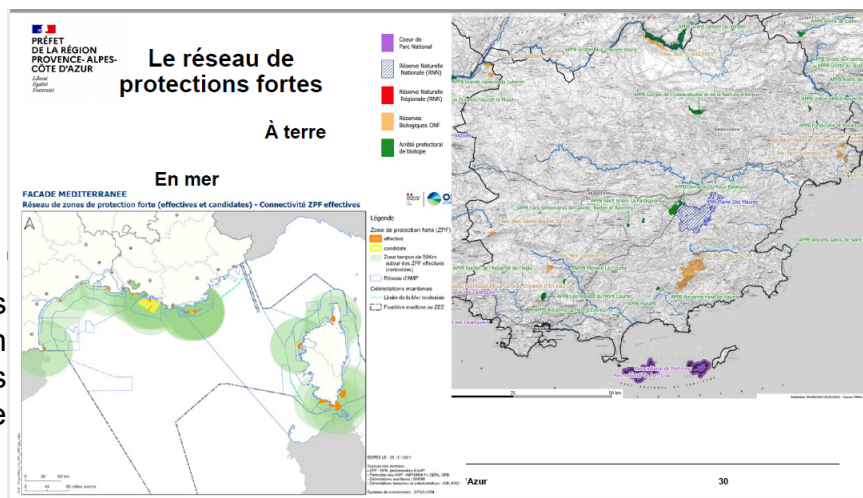
- état des lieux de l'existant
- renforcement du réseau d'aires protégées et de protections fortes

=> contributions des différents acteurs régionaux (ARBE, CEN, OFB, Région, ...) et départementaux.

=> des actions : doubler la superficie des zones humides, déployer des listes des sites d'intérêt géologiques, créer des aires terrestres et marines éducatives, ...

Attendus au niveau départemental

- Renforcer les protections fortes
- Meilleures couvertures des zones les plus riches en biodiversité pour 10 groupes taxonomiques, des zones de bonnes naturalités
- ...



Outil parmi d'autres ...

Réflexion sur un plan stratégique en faveur des arrêtés préfectoraux de protection (APB/APHN/APG)

Des propositions à formaliser selon 3 catégories :

- les projets en cours d'instruction (projets identifiés et connus, enveloppe géographique définie, outil réglementaire connu), réalisation d'ici 2024 voire 2027,
- les projets identifiés (remontée des territoires et territoires à enjeux) mais encore à préciser (enveloppe, outil, faisabilité), réalisation d'ici 2030,
- les territoires à enjeux sur lesquels une réflexion sur l'opportunité d'une aire protégée/protection forte serait nécessaire, réalisation au-delà de 2030.

=> les délais étant très courts, vous serez sollicité par mail par le service eau et biodiversité de la DDTM

Calendrier 2022

Échéance	Echelle régionale	Echelle départementale
Janvier	Rendu analyse réseau aires protégées + proposition scénario extension Réalisation d'une trame du plan d'actions régional	Composition des CDAP + programmation des réunions
Février/mars		Réunion des CDAP: sollicitation des contributions
Mars	Réunion du Comité régional Biodiversité (CRB)	Fin mars : remontée des contributions des acteurs départementaux au Préfet/DDTM
Avril /mai	Compilation des remontées, analyse de la cohérence Proposition de plan d'actions régional incluant des propositions d'extension du réseau	Avril : Compilation des remontées (Préfet, DDTM)
Juin		Nouvelle réunion des CDAP sur la base du projet de plan d'actions régional
Juillet/sept	Avis du CSRPN, Association du CRB	
Sept/octobre	Validation Préfet de Région et remontée au ministère	

Échanges mail et point de contact à la DDTM83/service eau et biodiversité :
ddtm-biodiv@var.gouv.fr

En savoir plus ... www.var.gouv.fr

[Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Biodiversité et Nature](#) > **Stratégie en faveur de la Biodiversité (SNAP, CDAP, ...)**